

Point de vue de CropLife Maroc sur le Conseil Agricole

Introduction

A l'instar des pays développés comme de ceux en voie de développement, la performance du secteur agricole repose sur un certain nombre de facteurs et de services d'appui, notamment la recherche et l'innovation, la vulgarisation et le conseil, les facteurs de production, les infrastructures de base, la politique des crédits et des prix, le foncier, les marchés et le système d'agrégation des petits agriculteurs, pour ne citer que ceux-là. Malheureusement, force est de constater qu'au Maroc, et en dépit de tous les efforts entrepris jusqu'à présent, beaucoup de ces facteurs sont encore à la traîne et plombent ainsi l'essor de notre agriculture.

De ce fait, il est opportun de penser à pallier à ces défaillances, notamment en instaurant une stratégie et un système de Conseil Agricole ayant pour vocation l'accompagnement des agriculteurs. Dans le cadre de notre association CropLife Maroc, nous supportons et encourageons pleinement cette initiative parce qu'elle est prioritaire et qu'elle permettra d'assurer le développement de ce secteur capital qu'est l'agriculture.

Enoncé

Pour assurer l'indispensable croissance de son économie, le Maroc a décidé, à juste titre, de mettre en valeur son potentiel agricole, en agissant sur les leviers suivants:

- Réduire la pauvreté rurale et urbaine, condition de la cohésion et de la stabilité du pays
- Accroître la productivité agricole, afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire
- Diversifier fortement l'économie rurale, en vue de limiter les effets de la sécheresse
- Reconnaître le rôle de fixateur social des micros-exploitations
- Améliorer la gestion de ses ressources naturelles

Tels sont les objectifs principaux du Plan Maroc Vert qui a été lancé en 2008, avec ces actions stratégiques :

- Améliorer les revenus des agriculteurs
- Garantir la sécurité alimentaire de 30 millions de marocains
- Protéger les ressources naturelles du pays

Ces actions s'articulent autour de deux piliers majeurs:

- Pilier I : Agriculture moderne à haute valeur ajoutée, portant sur les zones irriguées
- Pilier II : Agriculture solidaire située en zones arides et semi arides

A travers ces actions stratégiques, le Plan Maroc Vert reconnaît donc, officiellement, l'existence de deux agricultures au Maroc: une agriculture moderne tournée vers la productivité et l'export, et une agriculture de subsistance, encore traditionnelle, tournée vers le marché local.

Cependant, pour concevoir une stratégie efficace, et instaurer un système de conseil agricole judicieux, capable de répondre aux besoins spécifiques des différents groupes d'agriculteurs des deux piliers cités, il est indispensable d'établir, au préalable, un bon diagnostic de la situation agricole des différentes régions du pays, afin d'identifier les besoins et les attentes propres à tous les groupes d'agriculteurs ciblés.

Malheureusement, nous sommes confrontés à l'absence de ces informations cruciales, puisque le dernier recensement général, même pas sectoriel, de l'agriculture au Maroc remonte à plus de 15 ans. Par conséquent, et dans de pareilles conditions, nous nous garderons, en tant qu'association, de porter un jugement et de donner un point de vue sur l'ensemble des secteurs agricoles concernés. Nous nous limiterons uniquement au secteur que nous connaissons et que nous maîtrisons parfaitement, à savoir celui de la protection des plantes et, plus particulièrement, celui des phytosanitaires.

Commençons d'abord par les constats établis :

- D'une manière générale, le Pilier I est constitué d'exploitations modernes plus ou moins organisées et structurées, utilisant des systèmes d'irrigation modernes et des techniques de production de pointe. Elles emploient dans la plupart des cas des professionnels et des techniciens de haut niveau. Elles sont pour la plupart orientées vers l'export. Malheureusement, ce pilier couvre à peine 12 à 14% de la Surface Agricole Utile (SAU) totale, en prenant en considération la totalité des surfaces irriguées.
- Le Pilier II, quant à lui, est caractérisé par des pratiques culturales essentiellement basées sur des expériences empiriques et sur des techniques simples. Cette situation est due à l'insuffisance, voire même l'absence des services de vulgarisation agricole, l'enclavement et la précarité des moyens de communication. Le fort taux d'analphabétisme et la déficience en pluviométrie ne font qu'aggraver la situation.

Si l'on se réfère au dernier recensement général de l'agriculture qui date de 1996, on note ce qui suit :

- Le secteur agricole au Maroc compte environ 1 496 349 exploitations agricoles
- Il couvre une SAU totale de 8 732 223 ha dont 1 251 451 ha irrigués (14,3%), répartis sur 548 351 exploitations (soit 38,3%)
- 70% des exploitants ont moins de 5 ha de SAU et plus de la moitié (55%) ont moins de 3 ha
- La plupart des exploitants (81%) sont analphabètes et exploitent 76% de la SAU
- L'occupation des sols fait ressortir la prédominance des céréales qui s'accaparent environ 65% de la SAU et ne contribuent que pour 19% du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA)

Il est officiellement admis que les rendements de cette denrée stratégique pour le Maroc restent faibles, eu égard aux potentialités existantes et en comparaison par rapport à des pays de même niveau. A titre d'exemple, les rendements nationaux de blé tendre sont très volatiles, et ne dépassent guère les 15 quintaux par hectare, si l'on exclue la campagne 2008/2009.

En revanche, chez certains agriculteurs avertis, mais malheureusement peu nombreux, des records de rendements (>80 qx/ha) ont été enregistrés lors des années pluvieuses.

Des études d'impact du changement climatique sur l'agriculture marocaine ont été réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) (Gommes et al. 2009). Résumées

dans une publication faite par M. Ballaghi 2006, ces études révèlent que le changement climatique aura des conséquences négatives sur l'agriculture marocaine pour les décennies à venir, notamment :

- Une chute de la productivité agricole, surtout pour les cultures pluviales
- Une diminution de la capacité des terres à l'agriculture
- Une perte de fertilité des sols en raison de la baisse de la matière organique des sols et de l'érosion hydrique et éolienne
- Une baisse des disponibilités en eau d'irrigation

D'autre part, les dernières statistiques des importations agricoles destinées aux besoins des populations marocaines sont assez éloquentes. Nous sommes bien loin de l'autosuffisance alimentaire, dans bon nombre de secteurs stratégiques. Certes, le Maroc a amélioré son autosuffisance concernant certaines denrées alimentaires, comme les besoins en fruits et légumes qui sont assurés à 100%. En revanche, il n'assure que 60% de ses besoins en céréales, 50% de ses besoins en sucre et seulement 20% de ses besoins en huile.

La situation se compliquera davantage dans les décennies à venir. En effet, non seulement il y aura une stagnation et même une diminution de la SAU, à cause de l'érosion, de la désertification, de l'expansion des villes (Le Maroc perd chaque année environ 5000 ha de terres agricoles au détriment de l'expansion urbaine) et de la perte de fertilité des sols ; mais il faut également s'attendre à une augmentation naturelle de la population marocaine et donc des besoins additionnels en nourriture.

En 1974, un hectare de la SAU était consacré à la nourriture de deux marocains. En l'espace de vingt ans, en 1994, ce même hectare devait nourrir trois marocains. Vers 2030, selon des prévisions très optimistes, l'hectare devra nourrir au moins 4,5 marocains.

En définitive, pour relever ce défi majeur qui est double:

- Garantir la sécurité alimentaire d'environ 40 millions de marocains à l'horizon 2030
- Protéger et préserver les ressources naturelles du pays

Le Maroc doit accompagner les agriculteurs du pilier I dans leur recherche de l'excellence et aider les agriculteurs du pilier II à améliorer leur productivité. Ceci ne peut être possible qu'à travers, entre autres, un certain nombre de services d'appui dont l'accès à l'information à tous et la mise en œuvre de techniques de productions innovantes.

Une protection phytosanitaire efficace, judicieuse et raisonnée, en est une des principales composantes.

En effet, d'après la même étude déjà citée, il ressort qu'« au Maroc, en dehors de l'amélioration génétique, les technologies qui ont le plus d'impact sur la productivité des cultures sont, par ordre d'importance, la protection phytosanitaire, la fertilisation minérale (la fertilisation azotée principalement) et l'irrigation. Malheureusement, mise à part l'amélioration génétique des cultures pour les cultures pluviales et la protection phytosanitaire, ces technologies n'ont pas eu l'effet escompté sur l'amélioration de la productivité des cultures pluviales chez les agriculteurs. Au niveau national et durant la période 1979 à 2008, il y a eu en moyenne un gain de productivité de 0,64 quintal de blé tendre par kg de pesticides consommés. La protection phytosanitaire a permis des gains de productivité de 12.8, 1.63, 27.5 quintaux par kg de pesticides, respectivement pour les fourrages, la vigne et la betterave à sucre. Elle a permis des gains de productivité importants pour les cultures maraîchères et surtout pour la tomate en plein champ et sous serre : 37.9 quintaux de tomate par kg de pesticides »

D'après les estimations de la profession, le potentiel économique du marché phytosanitaire marocain, autrement dit, la surface de production agricole cumulée justifiant un traitement du point de vue économique, représente presque 1.8 fois le marché actuel (Surface de production agricole cumulée effectivement traitée). Le poids de ce coefficient varie d'un secteur à l'autre, d'une spéculation à l'autre, et d'une année à l'autre, selon les conditions climatiques et la pression des ravageurs.

Pour les insecticides, par exemple, ce facteur est 1.2, et s'explique par le fait que chez les petits agriculteurs, combattre les insectes est plutôt facilement reconnaissable et concret. A l'inverse, pour lutter contre les champignons, ce coefficient avoisine 1.7 et s'explique différemment: les maladies, contrairement aux insectes, sont relativement difficiles à reconnaître. Il est également dû aux vicissitudes du climat et à l'absence des avertissements agricoles.

Concernant les herbicides, ce coefficient dépasse parfois les 2.5. En effet, dans leur majorité, les agriculteurs marocains ne pensent à traiter leurs cultures contre les mauvaises herbes que quand ces dernières font leur apparition, ce qui est souvent trop tard. Ainsi, la notion des traitements précoces contre les mauvaises herbes n'est pas très répandue chez nos agriculteurs, et ce même chez les plus nantis d'entre eux.

Ce coefficient est encore plus prononcé quant il s'agit de spéculations différentes. Il n'est que de 1.2 pour le maraichage et les agrumes, spéculations qui sont majoritairement orientées vers l'export, et où la recherche de la qualité est primordiale. Par contre, pour les céréales, il frôle les 3, dévoilant ainsi des surfaces très importantes et un potentiel économique conséquent qui demeure sans traitement préventif pour l'amélioration des rendements, et sans protection phytosanitaire pour éviter des pertes récurrentes. C'est sur ces spéculations, entre autres, que doit se porter l'attention des responsables et des forces vives de la nation pour mener des actions de vulgarisation et accompagner les céréaliculteurs avec des services d'appui pour les aider à protéger leurs productions et surtout à améliorer leur rendement et leur productivité.

L'on comprend aisément pourquoi la variation de ce coefficient est encore plus importante quant il s'agit des piliers envisagés par le plan Maroc Vert. Il serait de 1.2 pour le pilier I et de 2.5 à 3 pour le pilier II.

Concernant le pilier II, nous estimons que la conduite d'actions de vulgarisation auprès de ces agriculteurs, et leur accompagnement par des services et des conseils spécifiques et ciblés sur l'utilisation efficiente et raisonnée des produits de traitements phytosanitaires peut engendrer, pour les céréales par exemple, 5 quintaux de plus par hectare, sur des superficies cumulées estimées à 1 million d'hectares (potentiel économique non traité). Les retombées de ces actions se traduiraient ainsi par 5 millions de quintaux additionnels, et ce indépendamment des conditions climatiques.

Des actions de vulgarisation et de conseil agricole sont aussi nécessaires auprès des agriculteurs qui pratiquent des traitements phytosanitaires, mais qui ne profitent pas pleinement d'une protection efficiente et n'obtiennent pas les résultats escomptés, pour plusieurs raisons:

- Techniques d'application mal maîtrisées, puisque matériel défectueux ou obsolète
- Manque d'entretien du matériel (buses non adaptées, souvent bouchées, pression non maîtrisée entraînant une mauvaise répartition de la bouillie, etc....)
- Absence de calibrage du matériel d'application, source de sous-dosage ou surdosage
- Périodes de traitement mal choisies, soit trop tard, soit trop tôt, ou mauvaises conditions climatiques lors des traitements

Si on réussit à bien conseiller ces agriculteurs et à corriger leurs erreurs involontaires, nous estimons que l'on pourra aussi gagner 1 à 2 quintaux par ha sur au moins 1 million d'ha.

Il y a aussi des actions qui n'ont pas de prix et qui ne peuvent pas être estimées ou traduites en quintaux additionnels. Elles concernent les questions de sécurité des agriculteurs utilisateurs, de la protection des consommateurs et de la préservation de l'environnement.

En effet, des études privées ont démontré qu'au Maroc un nombre important d'agriculteurs, dépassant les 35%, ont été victimes d'incidents plus ou moins sérieux en manipulant des pesticides d'une manière générale. Les raisons en sont multiples : dans certains cas, ils ne portent quasiment pas de vêtements de protection lors de l'application des produits phytosanitaires, dans d'autres, ils les portent mais de manière incomplète (absence de gants, bottes et masques...)

De même, certains agriculteurs n'accordent pas beaucoup d'importance aux délais avant récoltes (DAR) des produits qu'ils utilisent, ce qui peut engendrer des résidus de pesticides dans les récoltes destinées à la consommation. D'autres, quant à eux, ne respectent pas les consignes de sécurité concernant la protection de l'environnement, s'ajoute à cela la problématique des emballages vides des pesticides, de leur rinçage, du risque de leur réutilisation, etc.

Toutes ces questions doivent impérativement faire l'objet d'actions de vulgarisation et de conseils visant à les corriger et à les réajuster. Les sociétés membres affiliées à l'association CropLife Maroc, conscientes de leur responsabilité, font des efforts dans ce sens à travers leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution et de revente, mais ne peuvent, à elles seules, toucher l'ensemble des agriculteurs ciblés, surtout quand ces derniers se trouvent dans des zones éloignées ou difficiles d'accès.

Quant aux agriculteurs du pilier I, et plus particulièrement les céréaliculteurs, ils ont généralement concrètement besoin des services d'aide à la gestion sanitaire et environnementale de leurs exploitations agricoles. Il s'agit de prestations à la demande, à l'instar de celles pratiquées dans les pays développés : le télé-conseil, le net conseil, la visite conseil d'orientation, la visite d'expert conseil, ou encore le forum conseil pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des thématiques liées à la certification, ou aux stratégies de luttes, lutte raisonnée, lutte intégrée ou Integrated Pest Management (IPM), Integrated Crop Management (ICM), lutte anti-résistance, etc....

En conséquence, et au vu de tout ce qui précède, les recommandations de l'association CropLife Maroc, quant à l'instauration d'un système de conseil agricole au Maroc sont les suivantes :

1. Activer la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), sachant qu'on a déjà accusé beaucoup de retard dans ce sens. Nous estimons que cet office aurait dû être opérationnel en même temps que le lancement du Plan Maroc Vert
2. Procéder à un recensement général de l'agriculture ; le dernier datant de 1994 étant devenu obsolète
3. Conduire une étude sectorielle d'identification des besoins des agriculteurs afin de dégager des segments cohérents pour y adapter les stratégies de vulgarisation et de conseil agricole
4. Adopter une stratégie régionalisée de vulgarisation et de conseil dont le point focal doit être l'agriculteur
5. Eviter une stratégie centralisée qui répond aux besoins de l'Etat et ignore ceux des agriculteurs
6. Donner plus de pouvoir et de ressources aux antennes régionales de l'ONCA
7. Renforcer le centre des techniques d'application et lui octroyer les ressources suffisantes pour qu'il puisse mener à bien les tâches qui lui sont confiées

8. Instaurer un cadre réglementaire pour les sociétés de services en techniques d'application phytosanitaire
9. Créer un cadre réglementaire pour la certification du matériel de traitement
10. Etablir des normes communes pour les vêtements de protection à porter lors des traitements phytosanitaires
11. Lancer une chaîne télévisée dédiée à la vulgarisation et au conseil agricole
12. Coopérer avec les radios régionales qui traitent et s'intéressent aux sujets agricoles
13. Encourager le partenariat public-privé dans le domaine de la vulgarisation et du conseil agricoles
14. Concevoir des panels représentatifs pour le suivi et l'évaluation des résultats
15. Permettre à tous l'accès facile à une information fiable, pertinente et actualisée
16. Partager les résultats de la recherche et de l'innovation avec les agriculteurs et les professionnels
17. Instaurer un système d'avertissement agricole avec une veille sanitaire et des prévisions des productions agricoles, disponibles en temps réel, et qui soient basées sur des panels et non sur des estimations arbitraires, afin d'assurer une visibilité aux agriculteurs et aux décideurs durant les opérations culturales.
18. Assurer une formation adéquate des vulgarisateurs et conseillers agricoles
19. En plus du diplôme requis, exiger une expérience d'au moins 5 années, dans la spécialité choisie
20. Assurer une formation continue aux réseaux de revente et de distribution qui jouent un relais important dans la transmission du savoir.

Conclusion

Au Maroc, qu'on le veuille ou non, la protection phytosanitaire est une des clés de voûte pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. Cette dernière n'est plus un idéal, mais devient une nécessité et un enjeu économique, social et politique. L'agriculture marocaine, de l'avis même du ministère de l'agriculture, connaît depuis plus de 20 ans, une période de stagnation face à l'ampleur de ces enjeux. De ce fait, on assiste à des écarts très flagrants qui ne cessent de se creuser entre une agriculture moderne et une agriculture traditionnelle. Si la première a juste besoin d'un système de conseil réglementé pour l'aider dans sa quête de l'excellence, une bonne partie de la seconde, il n'y a pas de honte à le dire, a encore besoin d'une vulgarisation de masse, régionale, ciblée et adaptée pour l'aider dans sa mise à niveau. Sur ce chapitre, la profession phytosanitaire a un rôle important à jouer, et demande juste qu'on lui donne l'occasion de l'assumer pleinement.

Et n'oublions pas, qu'avant de construire des autoroutes payantes, il faut au préalable refaire et entretenir les routes nationales qui, elles, sont gratuites!

Pour CropLife Maroc
M. Boubker El Ouilani
Directeur Exécutif

Sources :

- « Le Conseil Agricole: Une nouvelle stratégie de service pour les agriculteurs », Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Novembre 2011
- « Prospective Maroc 2030/Agriculture 2030 », Rapport du HCP, avril 2007
- « Evolution des performances du secteur Agricole au Maroc », Rachid Doukkali, 2006
- Statistiques FAO
- « Etudes d'impact du changement climatique sur l'agriculture marocaine par FAO, INRA et DMN, Gommès et al. 2009 », résumé et publié par Ballaghi 2006
- « Recensement général de l'agriculture, Résultats préliminaires » Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 1998.
- FAO, Morocco Food and agricultural indicators, Prepared by ESSGA, November 2006